

Avant le vote, il ne manqua pas de s'adresser comme suit au banc des libéraux : « Messieurs les libéraux, vous auriez les socialistes avec vous pour le premier acte, mais vous ne cueillerez pas le fruit qui vous paraît mûrir. Quand la pierre que vous voulez détacher de votre édifice roulera au bas de la côte, vous serez impuissants à l'arrêter à mi-chemin et vous disparaîtrez dans les flots montants de la révolution sociale... (M. Krieps : « Je l'espère aussi... ») qui a été préconisée par M. Joseph Thorn et consorts... »

L'ordre du jour Thorn fut voté par 28 voix contre 20 (11).

Lorsque, quelques semaines plus tard, M. Pescatore déposa un ordre du jour (signé également par Joseph Thorn) tendant à instituer une enquête parlementaire chargée d'examiner entre autres les rapports de la Couronne avec les chefs et les membres des familles souveraines des Etats qui ont violé la neutralité luxembourgeoise, Auguste Thorn, en fidèle défenseur de la dynastie, réagit promptement. Si, expliqua-t-il, il fallait instruire sur l'attitude de la Couronne, il faudrait également établir la responsabilité des différents gouvernements qui se sont succédé depuis 1914. Aussi s'empressa-t-il, le 5-12-1918, d'ajouter à l'ordre du jour Pescatore une motion dans ledit sens (12). Au cours de la séance du 19 du même mois, Auguste Thorn crut pouvoir retirer sa motion, jugeant suffisamment clair le fait que l'ordre du jour Pescatore avait été rejeté par 24 voix contre 22 (13).

En tant que rapporteur de la réforme de la Constitution, Auguste Thorn prononça ces paroles que la Page de la Femme du journal socialiste « Tageblatt » trouva dignes d'être tirées de l'oubli, 50 années plus tard (1-10-1969) :

« Je n'hésite pas à dire, Messieurs, que personnellement je suis partisan convaincu de l'élargissement du droit de suffrage aux femmes. Ce droit complètera, n'est-il pas vrai, la représentation exacte du pays. La femme est citoyenne au même degré que l'homme est citoyen. L'incapacité politique de la femme, due à son sexe, est d'une flagrante injustice que nous devons nous hâter de rayer de nos institutions. Pourquoi donc la femme n'aurait-elle que des obligations ? Pourquoi donc continuerait-elle à vivre dans une éternelle dépendance, elle, qu'on dit être l'égale de l'homme. Dans les meetings féministes on a souvent relevé que la législation était trop marquée du sceau de l'autorité maritale et que bien des réformes s'imposaient dans l'intérêt des femmes mariées. Les représentants des peuples à l'avenir auront donc égard également aux électeurs féminins et l'émancipation politique de la femme aura, je l'espère, une influence salutaire sur la vie politique. »

Retenons aussi que lorsque le chef des libéraux — pour combattre le suffrage des femmes — parla de la fameuse différence moyenne de 10 % entre le cerveau de l'homme et celui de la femme, Auguste Thorn eut cette réplique amusante :

« Si on mesurait le cerveau des hommes, il y aurait peut-être beaucoup d'hommes qui seraient exclus. »